

2^{da} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
22 È 23 DI MAGHJU DI U 2025

2^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
22 ET 23 MAI 2025

N° 2025/E2/029

**Question orale déposée par Mme Veronique PIETRI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : QUELLE ATTITUDE POUR LA MAJORITÉ TERRITORIALE EN COMMISSION
CTPNAF ?**

Le 30 janvier 2023, la CTPNAF, que vous présidez avec l'État, émettait un avis favorable à la révision du PLU de Borgu. Celui-ci était assorti de 3 réserves.

La réserve N° 1 portait sur une zone agricole, à très forte potentialité de 11 ha, sur laquelle était positionnée une zone à urbaniser.

Deux ans après, des panneaux de construction sont positionnés sur cette zone agricole, qui va donc disparaître.

Cet exemple n'est qu'un parmi tant d'autres. Il pose le problème de l'efficacité, voire de l'utilité de la CTPNAF pour protéger les terres agricoles.

Les statistiques de l'INSEE témoignent chaque année d'une démographie galopante, liée à la colonisation de peuplement. Cela entraîne un dynamisme des villes périurbaines du grand Aiacciu et du grand Bastia au préjudice des terres agricoles.

Nous vous avons alerté à plusieurs reprises, par conférence de presse et en quittant même la CTPNAF en juillet 2024, devant le manque de lisibilité et l'efficacité de votre méthode pour freiner cette dynamique mortifère.

Le 26 mai prochain, le PLU de Bonifaziu passera en commission CTPNAF pour avis.

Au-delà de l'effet d'annonce politico-médiatique du maire de la commune sur la pseudo fin des résidences secondaires ce sont encore plusieurs dizaines d'hectares d'espaces agricoles qui sont voués à être consommés dans ce document d'urbanisme.

Notre question est la suivante :

À quoi ont servi les réserves émises par la majorité territoriale sur des PLU passés ces derniers mois (Borgu et d'autres), et quelle sera votre attitude concernant les PLU à venir ?

À ringrazià vi.